

## Avis au public

Règlement de circulation à caractère temporaire du 29 septembre 2021

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par délibération du 29 septembre 2021, le collège des bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation à caractère temporaire à l'occasion de travaux routiers à la rue « Haaptstrooss » à Herborn.

La délibération précitée est publiée et affichée par la présente.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Rosport, le \_\_\_\_<del>2 g SEP\_ 2021</del>\_\_

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

contreseing, article 74 de la loi communale

Q P GEMENO

rouspert, mompech